S'NEPOMUK BLÄTTLA

Bulletin communal d'information de Meyenheim

Sommaire	
Informations communales	1
Elections à la CNRACL	2
Journée d'information Infobest	2
Développement du territoire	2
Université populaire : lâchez-vous !	2
Rentrée des classes	3
Sens interdit	3
De l'If contre le cancer	3
Délibérations des Conseils Municipaux du 25 juillet et 9 septembre 2014	4
Communauté de Communes du Centre	
Haut-Rhin	7
Haut-Rhin Infos pratiques	7 8
Infos pratiques	8
Infos pratiques Créateurs d'activités	8

Horaires d'ouverture de la mairie :

lundi et jeudi 8h30 - 12h 30 et 13h -17h Mardi 8h - 12h et 13h - 17h vendredi 8h - 12h 30 et 13h - 17h

Tél : 03 89 81 02 40

大者

Informations communales

Recrutement d'un(e) aide-maternel(le)

La commune de Meyenheim recrute un(e) aide-maternel(le) à temps partiel (environ 80%) du 15 décembre 2014 au 25 avril 2015. Missions: accompagner les enfants dans le bus scolaire, les accueillir et les aider en classe, assister l'enseignante dans son quotidien et sous sa responsabilité (aider aux travaux manuels, ranger les différents ateliers, surveiller les enfants lors de la sieste et des récréations, les accompagner à la salle polyvalente...), nettoyer les locaux et le matériel.

Profil : titulaire du CAP petite enfance ; expérience auprès de jeunes enfants souhaitée ; souriant(e), patient(e) et disponible...

Les lettres de candidature manuscrites avec un curriculum vitae sont à adresser pour le 15 octobre 2014 à Mme le Maire, Mairie de Meyenheim.



Recensement

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015 à Meyenheim. La mairie recherche une personne disponible en journée et soirée.

Ce travail rémunéré demande discrétion, sens du contact et rigueur. Une formation sera assurée par l'INSEE. Les candidatures sont à déposer à la mairie avant le 30 septembre 2014.



Remplacement des compteurs d'eau

Nos agents techniques procéderont au cours des prochaines semaines au remplacement des compteurs d'eau permettant la radio-relève.

En cas d'absence vous serez contacté pour convenir d'un rendezvous. Nous vous remercions pour le bon accueil que vous voudrez réserver à nos agents.



Le clin d'œil alsacien

Wenn ma àm Afàng stàrk dràh geht derno esch ma boll miad.

Si on commence trop fort, on est rapidement fatigué





Tonte écologique par Billy Ecole maternelle Aout 2014 - Photo NBS/RT

Numéro 74 septembre 2014

Commémoration de la guerre 1914-18



A l'occasion de la commémoration du 11 novembre prochain, la commune souhaite rendre hommage aux victimes meyenheimoises civiles et militaires de la 1ère Guerre Mondiale.

Afin de nous aider à corriger toutes omissions ou erreurs figurant dans la liste de personnes suivante, nous vous remercions de bien vouloir contacter rapidement la mairie de Meyenheim au 03 89 81 02 40 :

- KUENTZ Léon (21.08.1914)
- RIBER Charles (04.10.1914)
- LANDHERR Benjamin (21.11.1914)
- SCHERRER Casimir (19.01.1915)
- PIMMEL Charles (16.03.1915)
- ICHTERS Louis (16.06.1915)
- RIGEL Joseph (15.08.1915)
- RIGEL Sébastien (22.03.1916)
- **BOOG Charles**
- **WOLF Charles**
- HASSENFORDER Albin
- RIBER Xavier (1916)
- JUDAS Alfred (28.04.1918)
- PETER Joseph fils (12 ans, victime d'un Schrapnel dans les environs de Berrwiller)



Elections à la CNRACL

La liste électorale des retraités de la CNRACL en vue des élections au Conseil d'Administration est affichée en mairie. Les personnes concernées sont priées de vérifier les informations y figurant avant le 15 octobre 2014.



Journée d'information Infobest

Vous avez des questions concernant l'imposition des retraites allemandes?



Si vous résidez en France et

percevez une retraite ou pension de l'organisme d'assurance allemand Deutsche Rentenversicherung, vous devez également déposer une déclaration d'impôts sur le revenu en Allemagne.

Pour faire les démarches nécessaires auprès du centre des impôts de Neubrandenburg, vous pouvez vous faire conseiller, sur rendez-vous, par un agent du réseau transfrontalier Infobest lors d'une journée d'information les mercredi 15 octobre 2014 et mercredi 16 novembre 2014. La réunion se tiendra à la mairie d'Ensisheim CCAS - 6 rue de l'Église Ensisheim.

Rendez vous : Infobest 03 89 72 04 63



Développement du territoire

Devenez membre du Conseil de Développement du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon et faites entendre votre voix dans les réflexions et les actions!



Qu'est-ce qu'un Conseil de Développement ?

C'est un lieu de débats, d'échanges et de sensibilisation. Cette assemblée consultative de bénévoles, reconnue par les élus, représente la diversité économique, sociale, culturelle et associative du territoire. C'est un lieu de démocratie participative et de médiation permettant aux citoyens d'échanger et de se former sur différents sujets.

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon regroupe 3 communautés de communes : Essor du Rhin, Centre Haut-Rhin et Région de Guebwiller.

Quelques projets émanant du Conseil de développement :

- Aide à la mise en place des 2 pépinières d'entreprises des communautés de communes Essor du Rhin et de la Région de Guebwiller.
- Réalisation d'une carte touristique transfrontalière,
- Création d'un Espace Info → Énergie donnant des conseils gratuits aux particuliers,
- Sensibilisation au changement climatique, aux énergies et à la qualité de l'air pour les scolaires.

Une réunion d'information et de mise en place des nouvelles commissions aura lieu le Jeudi 9 Octobre 2014 à partir de 18h00 à la Maison de la Nature du vieux canal, rue de Bâle, à Hirtzfelden. La participation est libre.

Plus d'infos :

Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon - Espace du Florival 170 rue de la République - 68500 GUEBWILLER Téléphone: 03 89 83 71 91 - Fax: 03 89 81 53 60

Mail: pays@rhin-vignoble-grandballon.fr



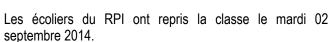
Université populaire : lâchez-vous !



Depuis plus de 50 ans, l'UP propose toutes sortes d'activités de culture et de loisirs, mais aussi des cours de langues, des ateliers. des conférences. Elle s'adresse autant aux personnes qui souhaitent se changer les idées, se faire plaisir, rencontrer du monde ou découvrir un nouveau talent qu'à celles qui pensent à leur carrière professionnelle et qui ont pour objectif d'acquérir de nouvelles compétences ou de progresser dans un domaine. Cours de langues, bien-être, ateliers, arts plastiques, culture générale... l'UP nous donne une pêche d'enfer : on bouge, on crée, on se cultive, on se rencontre... Le programme 2014-2015 est paru, il regorge d'idées à saisir sans tarder. Dépliant disponible en mairie ou sur http://www.universitepopulaire.fr/



Rentrée des classes



Du fait de la mise en application de la réforme des rythmes scolaires, les enfants ont cours du lundi au vendredi (horaires déjà détaillés dans le S'NEPOMUK BLÄTTLA n°73). Les effectifs sont les suivants :

Classe de maternelle à Meyenheim

23 élèves (10 en petite section et 13 en moyenne section)

Enseignante Mme WURCH Aide maternelle Mme MULLER.

Classe de maternelle à Munwiller

18 élèves en grande section Enseignante Mme KAUFFMANN Aides maternelles Mmes WENTZ et ESCHBACH.

Classes primaires à Meyenheim

CP – CE1: 25 élèves (12 CP et 13 CE1)

Enseignante Mme STEPHANUS

CE2 - CM1: 23 élèves (15 CE2 et 8 CM1)

Enseignante Mme PERNOT

Classe primaire à Munwiller

CM1-CM2: 23 élèves (9 CM1 et 14 CM2)

Enseignante Mme KATZ

Nous souhaitons aux enseignantes et à l'ensemble des personnels communaux une année scolaire pleine de satisfaction, et aux enfants beaucoup de réussite dans leurs apprentissages.

Avec la reprise des cours, nous rappelons à chacun qu'il est impératif de respecter les arrêtés municipaux pris pour assurer la sécurité des enfants aux abords des écoles :

- l'un interdit le passage dans la rue des écoles, de la Grand'rue à l'intersection de la rue de l'Eglise :

Les lundis, mardis, jeudis 7h55 - 8h15 / 11h30 - 11h45 13h25 - 13h45 / 16h - 16h15 Les mercredis et vendredis 7h55 - 8h15 / 11h - 11h20

- l'autre limite la vitesse à 30km / heure aux abords de l'école bleue.



Le b.a.-ba informatique

B comme **Bogue** = un **bogue** est une anomalie de fonctionnement d'un programme (francisation du mot anglais « bug »)



Sens interdit

Face au non respect récurant du sens interdit dans la Rue des Ecoles, nous vous proposons de chanter en famille la comptine ci-dessous *.

Elle sera imprimée et distribuée en guise de rappel à tous les contrevenants jusqu'aux vacances de la toussaint.

Nous espérons que ce geste symbolique suffira à sensibiliser les plus récalcitrants. Des contrôles de gendarmerie ne seront pas exclus pour autant.



J'suis un panneau rouge, Un trait au milieu, Je n'ai qu'une seule patte, Mais je garde les lieux!

Quand les enfants sortent, Sans faire attention, Aux voitures qui passent, Moi je leur dis « NON! »

* A chanter sur l'air de la comptine « le clown », http://comptine.free.fr/comptine/la_chanson_du_clown.html



De l'If contre le cancer



Jusqu'au 31 octobre EVOGREEN collecte les déchets de taille d'If Taxus Baccata gratuitement. Les jeunes pousses, plus particulièrement les aiquilles, contiennent substance une précieuse (baccatine) utilisée pour la fabrication de médicaments pour la lutte contre le cancer. Les déchets de tailles doivent être purs et encore frais. Seules les jeunes pousses d'un an, vertes claires sont utilisables (branches jusqu'à

40 cm et 0,5 centimètres d'épaisseur).

Recommandations avant la taille de votre haie:

- Déposer une bâche sous la haie à tailler : ceci vous facilitera le ramassage et vous fera gagner du temps.
- Ramasser et mettre en tas les déchets de tailles d'If à l'abri du soleil (pas plus de 80cm de hauteur afin d'éviter la fermentation).
- Appeler le plus rapidement possible le 03 69 45 08 55 afin de prévoir le ramassage sous 24 à 72 h.

Contact: EVOGREEN - 4 Rue du Transformateur 68126 Bennwihr gare - www.evogreen-sante.fr



Délibérations des Conseils Municipaux du 25 juillet et 9 septembre 2014



1. Travaux rue de l'Ill

Par délibération en date du 16 décembre 2013 le Conseil Municipal a décidé la réalisation des travaux de la rue de l'Ill et de solliciter la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour la maîtrise d'ouvrage déléquée.

Par délibération en date du 30 janvier 2014 le Conseil de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a décidé d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la rue de l'Ill à Meyenheim.

Par délibération en date du 19 mars 2014 le Conseil Municipal a retenu le cabinet BEREST pour la maîtrise d'œuvre.

Après présentation de l'étude le Conseil Municipal décide :

- par 12 voix pour, 1 contre et 4 abstentions le remplacement de l'éclairage public,
- d'approuver l'avant-projet définitif présenté par le cabinet BEREST pour un montant estimatif de travaux de 232 731 € HT :
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Une demande sera adressée à la Société de Musique « Fraternité » pour la rétrocession à l'euro symbolique d'une partie du parking afin d'élargir la voirie. En contrepartie la commune financera l'aménagement du parking restant. Les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2014.

Suite à l'appel d'offres passé en la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics et à l'ouverture des plis, les travaux pour l'aménagement de la rue de l'III ont été attribués comme suit :

Lots Entreprises retenues	Montant € HT des marchés après ouvertures des plis
Lot 1 VRD – ASSAINISSEMENT EP / AEP TP SCHNEIDER	141 092,18
Lot 2 Réseaux secs VIGILEC	30 056,75
TOTAL	171 048,93

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Président de la 3CHR à signer les marchés de travaux au nom et pour le compte de la commune de Meyenheim, conformément à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 7 février 2014.

Les travaux débuteront après le marché aux puces et devraient se terminer avant Noël.

2. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Meyenheim rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble» ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Meyenheim estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. C'est pour toutes ces raisons que la commune de Meyenheim soutient les demandes de l'AMF:

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat.
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette motion de soutien.

3. Motion de soutien à la Brigade Verte

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de valider la motion de soutien suivante :

"Nous, commune membre du Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin, réunis à l'occasion du Conseil Municipal du 25 juillet 2014, conscients des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du Maire et soucieux du devenir de la Brigade Verte mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François Pillet et René Vandierendonck, adoptée au sénat en première lecture le 16 juin 2014, réaffirmons solennellement à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles :

- notre indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes hautrhinoises qu'elle sert;
- notre volonté de pérenniser la Brigade Verte afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national."

4. Travaux électriques

Divers travaux électriques sont nécessaires :

- mise en sécurité du tableau électrique, remplacement d'un disjoncteur et installation d'un bornier à la salle polyvalente pour un montant de 3 345 € HT
- installation d'un programmateur pour le chauffage à l'atelier communal pour un montant de 235 € HT,
- pose d'un projecteur 30w avec détecteur à l'école des filles pour un montant de 255 € HT.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- la réalisation des travaux électriques,
- le transfert d'un montant de 4602 € TTC du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 21318 (autres bâtiments)

5. Transferts de crédits

La régularisation des amortissements 2013 du budget eauassainissement de la commune de Meyenheim nécessite un transfert de crédits.

Le Conseil Municipal vote les crédits suivants :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 200 € au compte 6811 (Dotation aux amortissements)
- Recettes : 1 200 € au compte 70111 (Vente d'eau) Section d'investissement :
- Dépenses : 1 200 € au compte 23155 (Travaux d'assainissement)
- Recettes: 1 200 € au compte 281532 (Dotation aux amortissements)

6. Répartition du produit de chasse

Dans la cadre du renouvellement des baux de chasse sur le ban communal, la procédure administrative prévoit de consulter en amont les propriétaires fonciers sur le mode de répartition du produit de la location qui peut être réparti entre les différents propriétaires ou abandonné à la commune.

Pour ce faire, il s'agit de consulter tous les propriétaires. Cette démarche n'est toutefois pas obligatoire si la commune décide, par délibération de renoncer au produit des baux de chasse. Lors des dernières périodes de chasse le montant était réparti entre les différents propriétaires.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de renoncer à la consultation des propriétaires fonciers,
- de répartir le produit de la location de chasse entre les différents propriétaires proportionnellement à la contenance cadastrale et en tenant compte du lot d'appartenance.
 - 7. Désignation des membres de la commission communale consultative de la chasse et de la commission communale de dévolution

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission communale consultative de la chasse.

Outre le Maire qui en assure la présidence, sont élus :

- GEILLER Philippe
- SCHILDKNECHT Nathalie
- FURLING Armand
- GUTLEBEN Cécile

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission communale de dévolution. Outre le Maire qui en assure la présidence, sont élus :

- membres titulaires : GEILLER Philippe,
 SCHILDKNECHT Nathalie, FURLING Armand
- membres suppléants : RIBER Geoffrey, GUTLEBEN Cécile, JEGGY Fabrice

8. Demande de subvention : travaux salle de musique

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la demande de subvention pour les travaux de mise aux normes accessibilité et rénovation dans le bâtiment de la société de musique « Fraternité ».

Ces travaux s'élèvent à un montant de 33 627 € TTC. Une demande de subvention a été adressée au Conseil Général du Haut-Rhin qui a donné une suite favorable à hauteur de 20 % du total.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 17 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre d'accorder une subvention de 8 000 €.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014

9. Travaux d'éclairage stade de football

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la demande du Football Club de Meyenheim de mise en conformité de l'éclairage du terrain de football.

Ces travaux s'élèvent à un montant estimatif de 14 994 € TTC. Après délibération, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions :

- décide la réalisation des travaux,
- charge le Maire de solliciter le Conseil Général et la Ligue Alsacienne de Football Association pour l'obtention d'aides financières susceptibles d'être accordées au titre de cette opération,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014.

10. Site internet de la commune

La commission de la communication a soumis le visuel du nouveau site Internet de la commune.

Le Conseil municipal adopte le principe de faire héberger le site sur un serveur payant avec dépôt d'un nom de domaine « meyenheim.fr ».

11. Revalorisation pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47.

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer pour l'année 2014 la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication comme suit :
 - o 40,40 € par kilomètre et par artère en souterrain soit 953,72 € pour 23,607 km ;

- 53,87 € par kilomètre et par artère en aérien soit 169,58 € pour 3,148 km
- 26,94 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques soit 96,98 € pour 3,60 m²
- soit un montant total de 1 220,28 € pour l'année 2014.
- de charger le maire du recouvrement de cette redevance d'un montant total de 1 220,28 €.

12. Motion relative à l'avenir de la Région Alsace

Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement et suite au vote de l'Assemblée nationale le 21 juillet 2014, les élus du Conseil Municipal tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace. Il en va ainsi du droit local, notre langue régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses.

Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille critique suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains.

Aussi les élus de la Commune de Meyenheim demandent :

- que l'Alsace soit traitée sur le même mode que d'autres régions à forte identité et conserve donc, comme ces dernières, son découpage actuel,
- que dans ce nouveau redécoupage, l'Alsace partageant l'idée de réforme resterait une région à part entière, préfigurant la future organisation française de 2016 à titre expérimental,
- que dans ce cadre, les régions puissent obtenir des moyens indispensables à l'effort commun de redressement économique et social de notre pays,
- que l'Etat donne aux régions frontalières de réelles capacités en matière de coopération et d'enseignement des langues,
- que l'Alsace soit considérée comme terre de réconciliation européenne, « emblème de l'amitié entre la France et l'Allemagne et un symbole de leur mémoire réconciliée » comme le souligne la déclaration cosignée par les Présidents François HOLLANDE et Joachim GAUCK au Hartmannswillerkopf, le 3 août 2014.

Et se déclarent favorables :

- sous réserve que l'Alsace soit maintenue dans ses contours actuels, à la réunion du Conseil Régional d'Alsace, des deux Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en une collectivité nouvelle dotée de compétences adaptées et porteuses d'un projet ci-joint qui répond avec efficacité aux besoins et attentes des Alsaciens dans l'espace trinational rhénan,
- à un juste équilibre dans ce futur Conseil d'Alsace entre la représentation des territoires et la représentation politique en mixant une part de scrutin départemental et une part de proportionnelle régionale favorisant ainsi la parité,

- à l'équilibre de la représentation des territoires au sein des organes du futur Conseil d'Alsace,
- à l'association des Alsaciens au processus selon des modalités à définir.
- à la mise en place très rapidement d'un groupe projet comprenant des représentants des 3 collectivités avec le gouvernement pour la rédaction d'un amendement.

13. Droits de préemption

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant :

- la parcelle 129/36 et la parcelle 130/37 section 03 sises Grand Rue d'une superficie totale de 20 ares 59 ;
- la parcelle 199/14 section 28 sise rue du Faubourg d'une superficie totale de 37,59 ares ;
- la parcelle 20 section 03 sise 30 Grand Rue d'une superficie totale de 5,63 ares.
- la parcelle 130 section 02 sise 21 grand rue d'une superficie de 4 ares 75 ;
- la parcelle 157/38 section 29 sise 4 rue des lilas d'une superficie de 7 ares 35 ;
- la parcelle d'une superficie de 6,02 ares (lot 3) à détacher de la parcelle 199/14 section 28 sise rue du faubourg d'une superficie totale de 37 ares 59.
- la parcelle d'une superficie de 5 ares (lot 5) à détacher de la parcelle 199/14 section 28 sise rue du faubourg d'une superficie totale de 37 ares 59.

14. Divers

Le Conseil Général a réalisé au courant du mois d'août des travaux d'entretien de voirie Grand'rue et rue de la Gare. Ces travaux nécessitent un nouveau marquage de rue pour un montant estimatif de 3 500 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide le transfert de crédit d'un montant de 3 500 € du compte 020 (dépenses imprévues) sur le compte 2152 (installations de voirie).

Dans le cadre du lotissement « Grundlaender » la Société Sovia propose à la commune une convention de rétrocession de la desserte des 6 terrains de construction comme suit :

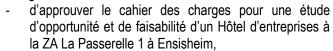
« La Commune de Meyenheim accepte le transfert de propriété et s'engage à incorporer dans le domaine public de la Commune la totalité des voiries et équipements communs du lotissement, une fois les travaux achevés et réceptionnés définitivement par elle ou les services concessionnaires». Après délibération le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de rétrocession.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de servitude a été signée entre ERDF et la Commune de Meyenheim pour la mise à disposition d'un terrain en vue de l'installation d'un poste de transformation et le passage d'une canalisation électrique souterraine rue du Faubourg section 28 – parcelle 13. Ces travaux sont destinés au renforcement du réseau électrique.



Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

Au cours du dernier Conseil de Communauté du 22 juillet 2014 les déléqués ont décidé :



- d'autoriser le Président à signer l'acte à intervenir pour la vente d'un terrain d'une surface de 29,74 ares de la ZA La Passerelle 2, à M. Philippe ROTH, gérant de la Sarl Garage ROTH, pour un montant de 89 220 € HT,
- d'autoriser le Président à solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'engagement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique portant sur la ZAID d'Ensisheim-Réguisheim,
- d'approuver le règlement intérieur des déchetteries intercommunales.
- d'approuver la motion de l'Association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état.
- d'approuver la motion de soutien à la Brigade Verte.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé la délégation de compétences pour :

- l'ouverture d'une ligne de trésorerie contactée auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace pour un montant de 1 000 000 € pour une durée d'un an au taux révisable indexé Eonia + une marge de 1,90% et une commission d'engagement de 0,15%,
- dans le cadre de la construction de la déchetterie d'Ensisheim :
 - la signature d'un avenant au marché de travaux « Menuiserie Bois » pour un montant de 800 € HT (fourniture et pose d'un placard en mélaminé)
 - la signature d'un avenant au marché de travaux « Serrurerie» pour un montant de 1 080 € HT (fourniture et pose d'un grillage),
- la signature du devis présenté par l'entreprise Horizon relatif à l'aménagement spécifique du site pour l'accueil des exposants et du public (aménagement de structures stands, réalisation d'une signalétique, gardiennage nocturne et mission de chargé de sécurité) pour le Salon de l'Artisanat et des Métiers du 28 septembre 2014 pour un montant de 18 346 €,
- la signature du devis présenté par l'entreprise Sécurité Concept pour la mise en place d'un système de contrôle des accès à l'entrée des locaux périscolaires de Niederentzen pour un montant de 2 900 € HT,
- l'attribution à l'entreprise TPV d'un marché complémentaire de travaux de réfection de voirie à Niederentzen pour un montant de 1 183,75 € HT.



Infos pratiques Nouvelle déchetterie : ouverture imminente!



Les travaux de la nouvelle déchetterie d'Ensisheim-Réguisheim, située dans la ZA la Passerelle 2, ont pris du retard. Aussi, afin de garantir sécurité et qualité d'accueil, l'ouverture, initialement prévue le 1er septembre 2014, a été décalée au 1er octobre 2014.

En attendant, les déchetteries d'Ensisheim, d'Oberhergheim et de Réguisheim continueront de fonctionner sans changement.

A compter du 1er octobre 2014, pour accéder aux déchetteries, vous devrez être munis de votre badge d'accès qui vous sera adressé par courrier mi-septembre 2014.

Les usagers qui n'auraient pas recu de badge au 30 septembre, sont invités à prendre contact avec les services de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin au 03 89 26 36 26 ou par mail à environnement@ccchr.fr .

Attention, à compter du 1er octobre 2014, les professionnels résidant sur le territoire de la CCCHR devront posséder un badge d'accès et se rendre uniquement sur le nouveau site d'Ensisheim-Réguisheim. Le dépôt des déchets sera payant (0.13 € par kilo) et sera facturé semestriellement avec leur facture de redevance incitative.

Horaires des déchetteries à compter du 1er octobre 2014

Tioraires des décrietteres à compter du 1º octobre 2014						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Déchetterie Ensisheim- Réguisheim ZA La Passerelle	14h à	Fermé	9h à 12h et	14h à	14h à	9h à 12h et
2, rue Jacqueline Auriol 68190 ENSISHEIM	18h		13h à 18h	18h	18h	13h à 18h
Déchetterie d'Oberhergheim	9h	9h	9h à 12h		9h	9h à 12h
route de	à	à	et	Fermé	à	et
Rouffach 68127 OBERHERGHEIM	12h	12h	14h à 18h		12h	14h à 18h



Association de depistage du cancer colorectal en alsace

Le cancer de l'intestin peut être quéri et même évité grâce au dépistage Le cancer colorectal est le cancer du gros intestin. Bien que peu connu, c'est l'un des cancers les plus



fréquents et les plus graves, tout particulièrement en Alsace qui détient le record de France. C'est, après le cancer du poumon, la deuxième cause de décès par cancer. Dans notre département, environ une personne sur 17 aura un cancer colorectal au cours de sa vie. Chaque année en Alsace, un cancer colorectal est diagnostiqué chez 1 162 personnes et 474 en meurent, soit pratiquement autant que les cancers du sein, du col de l'utérus et de la prostate réunis. Avec le vieillissement progressif de la population, le nombre de ces cancers augmente. Il touche les femmes comme les hommes. Il est rare avant 50 ans et le risque augmente avec l'âge après 50 ans.

Si l'on attend l'apparition de symptômes, seul un cancer de l'intestin sur 2 peut être quéri. De plus, il est souvent nécessaire de recourir à des traitements lourds tels que chimiothérapie ou radiothérapie. Au contraire, dépisté tôt, on peut le guérir 9 fois sur 10, sans chimiothérapie ni radiothérapie. Il est même possible d'éviter un grand nombre de ces cancers de l'intestin : la plupart proviennent de polypes, petites lésions qu'il suffit d'enlever avant qu'elles ne deviennent des cancers.

On peut détecter tôt le cancer et les polypes de l'intestin par un test de recherche de sang dans les selles. C'est un test simple que l'on fait chez soi. Il est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Il est proposé à toutes les femmes et tous les hommes de 50 à 74 ans qui reçoivent une invitation personnelle de la part d'ADECA Alsace tous les 2 ans.

La campagne de dépistage du cancer colorectal a permis de guérir 648 cancers et d'en éviter 3.603 depuis 2003 en Alsace (données de mai 2014).

Dans la commune de MEYENHEIM, la 6ème campagne a débuté en juillet 2014. Lors de la 5ème campagne, 48,3 % des personnes concernées ont participé. Ce taux doit dépasser 50% pour une bonne utilisation des deniers publics.

Les médecins généralistes sont la cheville ouvrière de ce dépistage. Tous ceux de votre canton ont été sensibilisés et sont prêts à conseiller et remettre le test de dépistage, alors n'hésitez pas, si vous avez entre 50 et 74 ans :

Faites le test tous les deux ans

Outre le dépistage, la prévention du cancer colorectal repose sur une activité physique régulière et une meilleure alimentation. Pour diminuer le risque de survenue de ce cancer, il faut faire du sport, manger moins et manger mieux, c'est à dire plus de fruits et légumes et moins de viandes rouges, charcuterie et graisses animales.

ADECA Alsace

122 rue de Logelbach – BP 30593 - 68008 Colmar CEDEX 03 89 12 70 13 - 03 89 12 70 17 - secret@adeca-alsace.fr Site Internet: www.adeca-alsace.fr

Gobelets réutilisables un geste simple

En début de manifestation, le consommateur dépose une consigne de 1 € et reçoit en échange un gobelet réutilisable.

A la fin de la manifestation, le participant rend son gobelet réutilisable et récupère sa consigne <u>ou conserve le gobelet personnalisé en souvenir.</u>



Lors du marché aux puces du 28 septembre, la Société de Musique Fraternité de Meyenheim vous proposera d'utiliser un gobelet réutilisable pour vos consommations.

Merci d'encourager leur démarche en faveur de l'environnement en utilisant ces gobelets !



Le Café des Parents

Il s'adresse à tous les parents, quel que soit l'âge de leurs enfants. Il se déroule une fois par mois à l'école maternelle d'Oberhergheim.

Lors d'une conférence-débat ou d'une discussion libre, encadrée par un professionnel, les participants peuvent parler, échanger, trouver des pistes de réflexion concernant l'éducation de leurs enfants.

Pour toute information complémentaire : cafedesparentsoh@gmail.fr

7 octobre 2014 : Conférence Débat – Comment se faire obéir sans crier ?

4 novembre 2014 : Café des parents - Discussion libre

2 décembre 2014 : Conférence Débat – La place du père

6 janvier 2015 : Café des parents - Discussion libre

3 février 2015 : Conférence Débat – L'agressivité de l'enfant, comment la gérer ?

10 mars 2015 : Café des parents – Discussion libre

7 avril 2015 : Conférence Débat – Estime de soi, autonomie et responsabilité

2 mai 2015 : Café des parents - Discussion libre

2 juin 2015 : Conférence Débat – Entre frères et sœurs



Créateurs d'activités

Dans cette rubrique nous vous proposons de recenser toutes les entreprises de Meyenheim sous forme d'une présentation narrative et historique sans intention de publicité. Notre but est de faire découvrir aux villageois le potentiel commercial et artisanal local. Si vous souhaitez vous annoncer dans le prochain numéro, merci de vous faire connaître auprès de la rédaction.

Ambiance et Variétés Orchestre Nico et Franzy



A la guitare et soixante ans bien révolus, Nico reste un musicien actif.

Depuis son adolescence entre cours de musique et "bœufs" entre potes, il s'adonne à sa passion, se perfectionne et se produit en public au sein de différents orchestres de bal. Son emploi chez Schindler lui assure une carrière professionnelle et un revenu stable. Dans les années soixante-dix les quelques mois et concerts passés au sein du groupe à la mode Rino Rivers restent un excellent souvenir et un sacré "coup d'ascenseur vers la notoriété".

Ainsi, en fin de semaine et depuis cinquante ans Nico s'épanouit sur scène.

Actuellement avec Franzy son ami d'enfance, il anime en duo les mariages, anniversaires, bal, fêtes et autres karaokés ambiance variété années 80.

Alors si vous êtes en pleine préparation d'une fête, pensez aux animations musicales de Nico et Franzy.



Contact : 6 rue des Aubépines 68 890 Meyenheim 03 89 81 78 73 - 06 79 58 24 34



Objet trouvé

Un trousseau de clefs a été trouvé et déposé en mairie courant août. Son propriétaire peut passer le récupérer aux heures d'ouverture.

Renseignements: 03 89 81 02 40

Calendrier des manifestations

Football Club Meyenheim 1935 SOCIÉTÉ DE MUSIQUE . FRATERNITÉ »	La Société de Musique Fraternité et le Football Club de Meyenheim organisent le traditionnel marché aux puces le dimanche 28 septembre, dans les rues du village. Réservations et renseignements au 03 89 81 04 65.
SOCIÉTÉ DE MUSIQUE . FRATEONITÉ »	La Société de Musique Fraternité vous invite à ses deux lotos à la salle polyvalente de Meyenheim les samedi 4 à partir de 20h15 et dimanche 5 octobre à 14h30. Plusieurs bons d'achat jusqu'à 500 euros à gagner. Dimanche 5 octobre à 12h, repas gratuit pour chaque joueur. Réservations : Dany 06 62 18 18 72
B p	La Chorale Sainte Cécile vous invite à ses deux lotos à la salle polyvalente de Meyenheim les samedi 18 partir de 20h et dimanche 19 octobre à 14h30. L'un est au profit de la Chorale, l'autre au profit de l'ARAME (Association Régionale d'Action Médicale et Sociale en faveur des Enfants atteints d'affections malignes). Dimanche 19 octobre à 12h, repas gratuit pour chaque joueur. Réservations: Dany 06 62 18 18 72
Sang. Oon	L'amicale des donneurs de sang vous invite à participer à sa prochaine collecte jeudi 30 octobre 2014 de 16 heures 30 à 19 heures à la salle polyvalente de Meyenheim. Renseignements : Charles Hegy - 03 89 81 70 95
OMM	L'orphéon Municipal de Mulhouse donnera un concert en l'Eglise St Pierre et Paul dimanche le 02 novembre 2014 à 16 h au profit de l'ARAME. Entrée libre.
Football Club Meyenheim 1935	Le Football Club de Meyenheim vous invite à sa Soirée Paëlla, avec l'orchestre Montana, le samedi 08 novembre 2014 à partir de 19 heures à la salle polyvalente. Renseignements et inscriptions: Christian Boog - 03 89 26 48 17



Et après usage on en fait quoi ? Objet n°4 : L'huile de friture





Apport volontaire dans l'une des déchetteries de la CCCHR



Le saviez vous ? 1 litre d'huile déversé dans l'évier peut contaminer jusqu'à 1 million de litres d'eau, c'est la quantité d'eau nécessaire pour répondre aux nécessités d'un être humain pendant 14 ans. Quand on verse de l'huile dans la nature, la pollution des sols et des ressources d'eau est immédiate. Les matières organiques diminuent le taux en oxygène dans l'eau et engendrent l'asphyxie des organismes vivant dans l'eau, causant de façon directe la mort de nombreux poissons.

Plus d'info: http://www.recyclage-huiles-friture.com